

# Intempéries : l'école maternelle fermée

L'école maternelle est fermée depuis mardi, à la suite des intempéries de la veille. En arrivant sur place, tôt mardi matin, la directrice a découvert que les faux plafonds de l'une des classes se sont effondrés : deux grandes plaques gisaient. Elles ont cédé à cause du poids de la laine de verre, imbibée d'eau de pluie. Diverses autres infiltrations ont aussi été repérées dans tout l'établissement.

La municipalité a décidé de fermer l'établissement immédiatement et demandé aux parents qui le pouvaient de garder leurs enfants. Sur les 44 élèves, 19 ont finalement été accueillis au centre de loisirs. Le personnel communal a procédé au nettoyage du sol, jonché de débris émanant du faux plafond, et épongé l'eau répandue au sol, tandis que des professionnels dressaient un bilan des dégâts et sécurisaient l'établissement.

La semaine prochaine, les enfants pourront sans doute réintégrer l'école en toute sécurité, une fois la remise en état effectuée et la commission de sécurité passée. « Cet épisode montre que, bien qu'il y ait eu beaucoup d'eau, les travaux de ressuage entrepris ont permis une bonne évacuation », précise Patrick Lucas, adjoint aux affaires ostréicoles, ports et urbanisme.

**Frédéric Delcourt**



Deux plaques des faux plafonds ont cédé sous le poids de la laine de verre imbibée d'eau. PHOTO MAIRIE PORT-DES-BARQUES

## Au menu du conseil municipal

Après avoir évoqué la fermeture de l'école, le Conseil a accepté à l'unanimité, mardi soir, le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de 2012 et suivants, arrêté par la Chambre régionale des comptes, qui remarque une bonne gestion sans aucun emprunt et un bon fonctionnement avec le personnel. Dans le but de minimiser les dépenses, le Conseil a également voté à l'unanimité une convention de service avec la ville de Rochefort pour réaliser une prestation de marquage routier. Il a aussi adhéré, dans le même esprit, au groupement de commandes de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (Caro) pour la sécurité incendie et le contrôle des installations. Enfin, le Conseil a accepté d'acquérir une parcelle de 1 206 m<sup>2</sup> du port à sec, pour la réalisation d'une aire de carénage. Ce projet pourrait être subventionné à 80 %.